

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 88

présenté par

M. Folliot, M. Hillmeyer, M. Benoit, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la deuxième phrase de l'alinéa 32, après le mot :

« opérations »,

insérer les mots :

« , d'une académie européenne du renseignement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés du Groupe UDI croient fermement en l'Europe de la Défense, qu'ils appellent de leurs vœux.

Nul doute que la mise en commun des moyens à l'échelle européenne conduirait à la formation d'un ensemble réellement puissant, capable de prendre toute sa place sur la scène internationale. L'intervention actuelle de la France au Mali en est le parfait exemple.

Une telle avancée permettrait également à la France, en concertation avec ses partenaires, de mettre en œuvre des économies réfléchies et pertinentes.

C'est pourquoi la France doit, sans tarder, prendre des initiatives pour jouer enfin le rôle moteur qui doit être le sien auprès de nos partenaires européens.

A cet égard, nous proposons une mesure concrète qui constituerait un premier pas important vers cet objectif : la création d'une Académie européenne du renseignement.

A cette fin, il conviendra notamment de s'appuyer sur l'expérience française ayant abouti à la création d'une Académie du renseignement.